

## PARTIE IV.—REPRESENTANTS DU CANADA DANS LES AUTRES PAYS.\*

### Section 1.—Représentants dans les autres parties de l'Empire.

Les colonies de l'Amérique du Nord avaient dès leurs débuts accrédité à Londres un représentant dont la mission était économique autant que diplomatique; au dix-huitième siècle, on s'aperçut que ce système constituait un moyen de communication avec le gouvernement britannique bien supérieur à des visites officielles occasionnelles ou à une simple correspondance. Entre toutes les colonies canadiennes, la Nouvelle-Ecosse fut la première à adopter ce système, sa législature ayant envoyé un agent à Londres en 1761; le Nouveau-Brunswick suivit cet exemple en 1786, le Haut-Canada en 1794, le Bas-Canada en 1812 et la Colombie Britannique en 1857. Après la Confédération, plusieurs des vieilles provinces continuèrent et même accentuèrent l'habitude de nommer des agents de la Couronne ou agents généraux. Les développements qui se sont produits sont exposés à la page 95 de l'Annuaire de 1934-35.

**Le Haut Commissaire pour le Canada.**—La fédération des provinces de l'Amérique Britannique du Nord en 1867 faisait naître une nouvelle entité politique qui avait besoin d'être servie par un autre instrument que les agents provinciaux. Pour supplémer la méthode ordinaire de communication entre les gouvernements canadien et anglais (qui se faisait alors par correspondance entre le Gouverneur Général et le Secrétaire d'Etat pour les Colonies) le poste de Haut Commissaire pour le Canada fut créé en 1880 (voir S.R.C. 1927, chap. 92). Les devoirs de cet office sont définis comme suit par les Statuts:—

“ Le haut commissaire—

- “ (a) Agit à titre de représentant et d'agent du Canada résidant dans le Royaume-Uni et, en cette qualité, exerce les pouvoirs et remplit les fonctions qui de temps à autre lui sont conférées et assignées par le gouverneur en son conseil;
- “ (b) Prend, sous la direction du ministre de l'Immigration et de la Colonisation, la charge, la surveillance et le contrôle des bureaux et agences d'immigration établis dans le Royaume-Uni;
- “ (c) Exécute les instructions qu'il reçoit de temps à autre du gouverneur en son conseil, au sujet des intérêts commerciaux, financiers et généraux du Canada, dans le Royaume-Uni et ailleurs.”

Sir Alexander Galt fut le premier Haut Commissaire canadien, occupant cet office du 11 mai 1880 jusqu'à mai 1883; en 1884 il eut pour successeur Sir Charles Tupper. Lord Strathcona and Mount Royal fut nommé en 1896. Sir George H. Perley prit charge du bureau du Haut Commissaire en 1914 mais ne fut nommé à cette commission que le 12 octobre 1917. L'honorable P. C. Larkin lui succéda en février 1922, et après son décès le 3 février 1930, l'honorable G. Howard Ferguson fut nommé le 28 novembre 1930. Le 8 nov. 1935, l'hon. Vincent Massey a succédé à M. Ferguson à ce poste. Les bureaux du Haut Commissaire pour le Canada se trouvent dans la Canada House, Trafalgar Square, Londres, S.W. 1.

**Le Haut Commissaire du Royaume-Uni au Canada.**—Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni a nommé en avril 1928 un Haut Commissaire au Canada, Sir William H. Clark, qui a eu pour successeur en janvier 1935 Sir Francis

\* Révisé par le département des Affaires Extérieures. Un rapport annuel sur ses activités et son organisation est publié par ce département; en vente chez l'Imprimeur du Roi, 25 cents l'exemplaire.